

COMPTÉ-RENDU ET PROCES VERBAL

Sous réserves des modifications pouvant être apportées lors de son vote au prochain Conseil Municipal

Nombre de conseillers en exercice	29	L'an deux mille vingt et un , le lundi trois mai à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-huit avril, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frédéric BONNICHON, Maire.
Nombre de conseillers présents	18	
Nombre de pouvoirs enregistrés	11	
Nombre de conseillers votants	29	

TABLEAU DES CONSEILLERS PRÉSENTS, REPRESENTÉS OU EXCUSÉS

NOM et Prénom		P	A	Pouvoir à
BONNICHON	Frédéric	X		
FAURE-IMBERT	Danielle	X		
CHAUVIN	Lionel	X		
CACERES	Marie	X		
VIDAL	Thierry	X		
ABELARD	Nathalie	X		
WATERLOT	Philippe	X		
MECKLER	Emanuelle		X	L.CHAUVIN
GARCIA	Ramon		X	J.-F. MESSEANT
CRETIN	Chantal		X	B. GUILLLOT
RAVEL	Dominique	X		
PORTE	Michèle		X	D.FAURE-IMBERT
ROUVIER-AMBLARD	Marie	X		
DOLAT	Gilles	X		
CREGUT	Jacques		X	F. BONNICHON

NOM et Prénom		P	A	Pouvoir à
GUILLOT	Brigitte	X		
CANET	Antoine		X	P.WATERLOT
DESPLANQUE	Brigitte	X		
MAUPIED	Catherine		X	G.DOLAT
BAYLE	Bernard	X		
GAILLARD	Jean-Luc	X		
MESSEANT	Jean-François	X		
MELUT	Valérie		X	T. VIDAL
DUARTE	Marie-Christine	X		
BIONNIER	Cédric	X		
VERMERSCH	Vincent		X	N. ABELARD
CROZY-MACHEBOEUF	Carole		X	M. CACERES
DEAT	Jacques	X		
GALLON	Delphine		X	J. DEAT

Mme Danielle FAURE-IMBERT est désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30. Il demande si le compte-rendu du 11 février 2021 appelle des remarques particulières de la part de l'assemblée. Aucune remarque étant formulée, **le compte-rendu du 11 février 2021 est ainsi adopté à l'unanimité.**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. RETOUR SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DU 5 FÉVRIER 2021 AU 27 AVRIL 2021

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Par délibération du 27 mai 2020, le Conseil Municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire. Le tableau ci-dessous récapitule les décisions prises en vertu de l'article 2122-22 du CGCT, et pour celles d'un montant supérieur à 4 000 € HT, soit 4 800 € TTC lorsqu'il s'agit d'achats.

Alinéa	N°	OBJET	MONTANT HT
4	001	Marchés opération 201.001. ADAP/Mise en sécurité GS Pierre RAVEL	160 319,74 €
		- Dont Lot 3 Menuiseries intérieures → EURL LOPITAUX à PIONSAT	49 929,00 €
		- Dont Lot 4 Electricité → SAEC à MOZAC	79 976,74 €
		- Dont Lot 5 Chauffage/Ventilation/Sanitaires → AC2s aux Ancizes	31 414,00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES QU'IL N'Y A PAS EU DE DÉCISIONS PRISES
AU TITRE DE CETTE DÉLÉGATION**

2. RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION D'EXPLOITATION DES JEUX DE CASINO DE CHATEL-GUYON

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

En parallèle de la procédure de délégation de service public en cours, le Conseil Municipal est de nouveau sollicité pour avis sur l'autorisation d'exploitation des jeux sur son territoire. Le Conseil Municipal s'était prononcé le 15 juin 2020, favorablement, pour la période courant du 15 juin 2020 au 30 octobre 2021.

Il convient donc de réémettre un avis pour la période débutant le 1er novembre 2021, correspondant à la nouvelle délégation de service public (DSP), pour une durée comprise entre 7 et 10 ans, selon les négociations qui se dérouleront d'ici début juillet.

⇒ **Il est proposé au Conseil Municipal** d'émettre un avis favorable au renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux de Casino à Châtel-Guyon, pour la période débutant le 1^{er} novembre 2021 et courant sur la durée qui sera choisie à l'issue de la consultation de DSP, à savoir entre 7 et 10 ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES A COMPTER DE LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2021

Rapporteur : M. Thierry VIDAL

Mise en place à la rentrée scolaire 2014 en réponse à la réforme des rythmes scolaires initiée par le Gouvernement en 2013, l'Ecole des Sports et de la Culture est le dispositif imaginé par la Commune en collaboration étroite avec les parents d'élèves et la communauté éducative pour l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Au printemps 2020, la municipalité, la communauté éducative et les parents d'élèves ont convenu qu'il était nécessaire d'engager une démarche de bilan des rythmes scolaires dès septembre, portant sur les 7 années écoulées, pour permettre une réflexion moyen terme sur le sujet des rythmes à appliquer à partir de la rentrée de septembre 2021.

Une réflexion de fond a donc été engagée entre toutes les parties prenantes avec des réunions de concertation entre septembre 2020 et janvier 2021 et une réunion de restitution qui s'est tenue jeudi 25 février 2021.

Il a été rappelé, en marge des discussions sur le sujet précis du choix des rythmes, que la municipalité investissait sur toutes les composantes de la vie des enfants scolarisés à Châtel-Guyon, et donc plus globalement sur la vie quotidienne des familles avec notamment :

- Soutien au RASED (financier et mise à disposition de moyens)
- Soutien aux enseignements (musique, EPS, informatique...)
- Soutien & aide à l'identification d'élèves en « difficulté »
- Accueil au centre de loisirs de qualité le mercredi, dont transport assuré pour les activités des enfants les mercredis après-midis
- ...

Les échanges ont conduit à un choix portant sur :

Des rythmes scolaires organisés autour d'une semaine de 4 jours

Synthétiquement, les grandes lignes conduisant à cette proposition sont :

1. Etat des lieux / Bilan :

- Une réforme de 2013 bien appréhendée à Châtel avec un système proposé autour de 3 demi-journée de TAP, au lieu des 45min quotidiennes mises en œuvre dans la plupart des communes, permettant la mise en place d'activités de qualité.

Cependant, après 7 années effectives, le bilan fait ressortir :

- La nécessité de repositionner fortement la pédagogie comme pilier fondamental des futurs rythmes (constats pertes des acquis dus notamment au 1^{er} confinement Covid)
- Le souhait partagé de retrouver une forme de régularité des rythmes via :
 - Un maintien de matinées plus longues propices à l'enseignement
 - Des pauses méridiennes plus qualitative en travaillant sur la durée
 - La poursuite de l'accueil et d'un centre de loisirs de qualité le mercredi
 - Un rythme de l'enfant sur la semaine intégrant une « coupure » le mercredi

2. Votes lors des Conseils d'Ecoles qui se sont tenus en mars et avril 2021

Tableau récapitulatif des votes constatés en Conseil d'Ecoles suite à la question « POUR ou CONTRE le passage à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2021 ? »

Votes rythmes scolaires 2021	Saint-Hippolyte	Groupe Scolaire Pierre RAVEL		TOTAL	
		Maternelle	Primaire	Nombre	%
POUR	10	10	19	39	83 %
CONTRE	1	2	4	7	15 %
ABSTENTION	0	0	1	1	2 %

→ Une large majorité **POUR** le passage à 4 jours s'est donc dégagée avec **83 %** des votes.

3. Origination du temps scolaire proposé à partir de la rentrée de septembre 2021 :

Classe : le lundi, mardi, jeudi et vendredi
Horaires temps scolaires : 8h30 à 12h00 et 14h à 16h30
Horaires périscolaires : 7h30 à 8h30/ 12h00 à 14h00/ 16h30 à 18h30
Ouverture de l'accueil de loisirs : les mercredis de 7h30 à 18h30

⇒ **Il est proposé au Conseil Municipal** d'approuver le passage à un rythme scolaire de 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2021 avec l'organisation décrites ci-dessus.

Jacques DEAT indique que lors des élections municipales de 2020, la liste « En vert et avec tous » s'était engagée au maintien des rythmes scolaires à 4.5 jours avec TAP, et qu'après consultation de ses colistiers, cette position est maintenue. Delphine GALLON et lui-même voteront donc contre la proposition de retour des rythmes scolaires à 4 jours par semaine.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ,
AVEC 27 VOIX POUR
ET 2 ABSTENTIONS (D.GALLON ET J.DEAT)**

4. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Afin de pouvoir mandater le crédit d'impôt obtenu par le Casino de Châtel Guyon sur la saison des jeux 2019/2020, il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire au budget « commune » en section de fonctionnement les crédits suivants :

- augmentation de l'article 7398 (versement et prélèvement divers) pour 7 007 €
- diminution du chapitre 022 (dépenses imprévues) pour 7 007 €

→ Il s'agit de pouvoir rembourser au Casino une partie du prélèvement progressif et du prélèvement communal. Le montant total du remboursement s'élève à 7 007 €

⇒ **Il est proposé au Conseil Municipal** d'approuver la décision modificative décrite ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET SOURCES

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Le nouveau réseau thermal est opérationnel depuis août 2020. Pour garantir un fonctionnement et une surveillance optimale, il a été acté de procéder à des contrôles renforcés et des actions de maintenance préventives complémentaires. Le « rodage » du nouveau réseau thermal entraîne donc des dépenses supplémentaires qu'il convient très logiquement d'assumer sur cette 1^{ère} année d'exploitation.

Afin de pouvoir mandater l'entretien et les prélèvements et analyses de l'eau, il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire au budget Sources, section de fonctionnement, les crédits suivants :

- augmentation de l'article 604 (achats d'études, prestations de service) pour 15 000 €
- augmentation de l'article 61523 (entretien et réparations des réseaux) pour 35 000 €
- augmentation de l'article 74 (subventions d'exploitation) pour 50 000 €

⇒ **Il est proposé au Conseil Municipal** d'approuver la décision modificative décrite ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

La municipalité apporte chaque année son soutien financier au milieu associatif qui a toujours été l'une de ses priorités et contribue à la dynamique de la ville. Les associations jouent un rôle essentiel pour un grand nombre de chatelguyonnais, des plus petits aux plus grands.

Par courrier du 19 mars 2021, la municipalité a informé toutes les associations de la commune qu'au regard du contexte inédit traversé par le milieu associatif, un travail au cas par cas allait être réalisé pour répondre au plus près aux besoins réels de chacune d'entre elles dans le cadre des subventions 2021.

En effet, certaines associations ont vu leur situation financière fortement se dégrader, alors que d'autres ont été plus préservées.

⇒ Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les montants proposés pour 2021, eu égard le contexte inédit traversé par les associations châtelluyonnaises depuis plus d'un an.

ASSOCIATIONS SPORTIVES	SUBVENTIONS 2020	SUBVENTIONS proposées par commissions 2021
AELE	150 €	150 €
AIKIDO	210 €	210 €
ARCHERS	700 €	700 €
AS COLLEGE	350 €	350 €
ATHLETIC CLUB	730 €	- €
BADMINTON	1 000 €	1 000 €
BOULES LYONNAISES	150 €	150 €
CHASSE ST HIPPO	150 €	150 €
CHASSE CHATEL	150 €	150 €
CŒUR D ECOLE	150 €	150 €
FCPE	150 €	150 €
FOOT	5 320 €	5 320 €
GIPE	150 €	150 €
GYM DETENTE	150 €	150 €
HAND	1 000 €	1 000 €
JSP	200 €	200 €
JUDO	600 €	600 €
LES VIES DANSENT	250 €	- €
LIBRE EXPRESSION	500 €	500 €
MENINOS GUERREIROS	700 €	700 €
NASATRI	250 €	- €
PECHE SANS SOUCI	150 €	150 €
PETANQUE	- €	150 €
TEAM CYCLISTE	900 €	900 €
TENNIS	1 400 €	1 400 €
TIR A LA CIBLE	300 €	300 €
TWIRLING	350 €	350 €
XV AVENIR CLUB	1 000 €	- €
VIGILANTE	1 200 €	1 200 €
TOTAL	18 310 €	16 230 €

ASSOCIATIONS CULTURELLES	SUBVENTIONS 2020	SUBVENTIONS 2021
ADEP	300 €	300 €
BIBLIOTHEQUE	5 500 €	5 500 €
CHORALE STE ANNE	300 €	300 €
CLC	1 200 €	1 200 €
DANSEURS BRAYAUDS	200 €	200 €
ECOLE DE MUSIQUE	38 000 €	38 000 €
PARTAGE ET JARDIN		150,00 €
PATRIMOINE ET RENOUVEAU	300 €	- €
LIBERTY FLOR	300 €	300 €
TOTAL	46 100 €	45 950 €

AUTRES EVENEMENTS	SUBVENTIONS 2020	SUBVENTIONS 2021
ARVERNE OUTDOOR	500,00 €	500,00 €
JAZZ AUX SOURCES	20 000,00 €	10 000,00 €
PRIX LUCIEN GACHON	150 €	150 €
TOUR D'AUVERGNE	- €	- €
Finale Coupe de France cyclisme jeunes		5 000,00 €
TOTAL	20 650,00 €	15 650,00 €

SOCIAL	SUBVENTIONS 2020	SUBVENTIONS 2021
AMICALE ENTRAIDE POMPIERS	1 500,00 €	1 500,00 €
ADAPEI	100 €	100 €
ANCIENS AFN	300,00 €	300,00 €
ACPGCATM	300 €	300 €
CLUB DE L AMITIE CHATEL GUYON	675,00 €	675,00 €
CLUB VERMEIL ST HIPPOLYTE	540,00 €	540,00 €
PARALYSES DE France	150 €	150 €
TOTAL	3 565,00 €	3 565,00 €

SUB OBLIGATOIRES	SUBVENTIONS 2020	SUBVENTIONS 2021
ECOLE JEANNE D'ARC	62 985,00 €	51 714,00 €
CAM	12 000,00 €	12 000,00 €
TOTAL	74 985,00 €	63 714,00 €

TOTAL GENERAL	163 610,00 €	145 109,00 €
----------------------	---------------------	---------------------

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ETANT PRECISE QUE LES MEMBRES DES ASSOCIATIONS ATTRIBUTAIRES DE SUBVENTIONS SUR 2021 N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE

7. TARIFS DE LA PISCINE POUR LA SAISON 2021

Rapporteur : M. Lionel CHAUVIN

Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire d'ici la date prévue d'ouverture, à savoir le 5 juin 2021, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs de la piscine pour la saison estivale 2021, identiques à ceux votés en 2019 et 2020 à savoir :

• Entrée spéciale 10-13h ou 16h30-19h00 (petite journée)	2,50 €
• Entrée adulte Chatel - RLV	3,70 €
• Entrée Adulte extérieur	5,00 €
• Entrée enfant (jusqu'à 12 ans)	2,00 €
• Entrée ado Châtel-Guyon & RLV (de 13 à 17 ans)	2,00 €
• Entrée ado hors RLV (de 13 à 17 ans)	5,00 €
• Groupe (association Châtel-Guyon et RLV)	2,00 €
• Carte adulte Châtel-Guyon - RLV 10 entrées	25,00 €
• Carte enfant/ado Châtel-Guyon - RLV 10 entrées	15,00 €
• Carte adulte extérieur 10 entrées	45,00 €
• Carte enfant extérieur 10 entrées	18,00 €
• Carte enfant 10 entrées PASS JEUNES	11,00 €
• Carte saison adulte Châtel-Guyon -RLV	85,00 €
• Tarifs spéciaux (asso...)	21,00 €/h ligne d'eau/15 pers
• Cours d'o (leçons de natation)	20,00 €
• Cours d'o (leçons de natation) Forfait 7 leçons	105,00 €
• 8ème leçon avec forfait	15,00 €
• 9ème leçon avec forfait	10,00 €
• 10ème leçon avec forfait	0 €

Pour information, l'appel d'offres relatif à la gestion de la piscine pour la saison 2021 est en cours. Le cahier des charges prévoit des horaires permettant des ouvertures allant jusqu'à 20h00 voire 21h00 lors de périodes de fortes chaleurs.

⇒ **Il sera proposé au Conseil Municipal** d'approuver les tarifs présentés ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. ORGANISATION DES SEJOURS D'ETE 2021 : DESTINATIONS, MODALITES ET TARIFS

Rapporteur : M. Thierry VIDAL

Malgré les incertitudes encore liées à l'évolution de la crise sanitaire, il a été décidé de prévoir des séjours cet été à destination des 6-17 ans. La confirmation de la tenue de ces séjours se fera dès que possible. Pour les vacances d'été 2021, l'offre imaginée et proposée par la municipalité est la suivante :

1. **Mini séjour aventure : Coco Lanta à Bort-les-Orgues (Cantal)**

Du mercredi 07 juillet au vendredi 9 juillet 2021

Séjour pour les 10/13 ans (2011-2008) - 16 enfants - 3 jours / 2 nuits

- Lieu Hébergement : en tente au camping des Aubazines à Bort les orgues en gestion libre
- Transport en mini bus
- Possibilités d'activités : défis, épreuves, Baignade piscine et lac, canoé, journée découverte d'activités au lac de Lastioules, paddle, bouée tractée

2. **Séjour Grandeur Nature : Activités Sportives de Pleine Nature – Gorges du TARN (Ste Enimie - Lozère)**

Du lundi 19 juillet au vendredi 23 juillet 2021

- Séjour pour les 9/10 ans (2012/2011) 24 enfants 5 jours / 4 nuits
- Séjour pour les 11/13 ans (2010/2008) 24 jeunes
- Lieu Hébergement : Centre Activités de pleine nature de Ste Enimie (pension complète) – Village de toiles type Marabouts
- Possibilités d'activités : Canoë, Escalade, Via ferrata, Biathlon, Tir à l'arc, Visite de Ste Enimie, Randonnée, Spéléologie, Beach volley, Foot/hand, Baignade dans le Tarn, Pétanque...

3. **Séjour Rêve de rivière : Vallée de l'Ubaye (Alpes de Haute Provence)**

Du dimanche 25 juillet au vendredi 30 juillet 2021

- Séjour pour les 14/17 ans (2007/2004) 24 jeunes 6 jours / 5 nuits
- Lieu Hébergement : Centre de vacances Seyne les Alpes
- * Bus et Chauffeur mis à disposition
- Possibilités d'activités (encadrement BE) : Canyoning, Nage en eau vive, Rafting, Escalade, Bouée tractée, Jeux d'eau et sportifs, Pétanque, Volleyball, Randonnées, ...

4. Séjour « Vue sur le LAC » : Au Lac Chambon (Puy de Dôme)

Du lundi 26 juillet au vendredi 30 juillet 2021 :

- Séjour pour les 6/8 ans (2015/2013) 24 enfants 5 jours / 4 nuits
- Lieu Hébergement : Village vacances Grand Panorama (pension complète)
- Bus mis à disposition
- Possibilités d'activités : Baignade, Balade autour du lac, Jeu de piste, randonnée au Volcan du Tartaret, Bain de forêt, Dégustation de fromages...

TABLEAU RECAPITULATIF DES SEJOURS ETE 2021- CENTRE DE LOISIRS

				Tranches	1	2	3	4	5
				QF mini	0	701	951	> 1500	Autres
				QF Maxi	700	950	1500		
Séjours	Dates Juillet	Âges	Lieu	Tarifs					
Coco Lanta	du mercredi 7 juillet au vendredi 9 juillet	10-13 ans	Bort Les Orgues	66 €	75 €	85 €	94 €	188 €	
Grandeur Nature	du lundi 19 juillet au vendredi 23 juillet	9-10 ans 11-13 ans	Saint-Énimie	136 €	155 €	175 €	194 €	389 €	
Rêves de Rivières	du dimanche 25 juillet au vendredi 30 juillet	14-17 ans	Vallée de l'Ubaye	198 €	231 €	297 €	330 €	661 €	
Vue sur lac	du lundi 26 juillet du vendredi 30 juillet	6-8 ans	Lac Chambon	141 €	162 €	182 €	202 €	405 €	

JUILLET 2021						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

⇒ Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs décrits ci-dessus

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS*Rapporteur : M. Jean-François MESSEANT*

Dans le cadre de la mise à jour annuelle de notre tableau des effectifs, le conseil municipal est invité à se prononcer sur les ouvertures de postes.

Pour 2021, il est proposé d'ouvrir deux postes contractuels de « chargés » de projet correspondant à :

- Responsable des aménagements urbains, de voirie et de réseaux divers
- Manager de Centre-Ville : soumis au vote du point 14 du présent ordre du jour

Par ailleurs, il convient d'actualiser les mises à dispositions opérées entre la ville et :

- RLV pour le poste de Chargé de missions auprès du Maire-Président à raison d'une mise à disposition à 80%
- Le SBA suite au recrutement de la Responsable des Affaires Générales mis à disposition à raison de 2 jours par semaine sur mars et 3 jours sur avril

⇒ **Il est proposé au Conseil Municipal** d'approuver l'actualisation du tableau des effectifs décrite ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. RIOM LIMAGNE ET VOLCANS : COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES (C.I.A.P.H.)- DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT*Rapporteur : Mme Marie CACERES*

Par délibération du 29 septembre 2020, la Communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans a créé une Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (C.I.A.P.H.),

Cette commission est composée notamment de représentants des communes membres de Riom Limagne et Volcans à raison d'un titulaire et d'un suppléant.

La C.I.A.P.H. est une commission consultative sans pouvoir décisionnel ou coercitif, elle assure essentiellement un rôle de gouvernance et de coordination d'ensemble en matière d'accessibilité et est une instance privilégiée de concertation notamment pour l'ensemble des problématiques de continuité de déplacements impliquant les modes doux (marche, vélo, etc.) ainsi que les enjeux d'accessibilité et de proximité pour tous,

⇒ **Il est proposé au Conseil Municipal** de désigner Cédric BIONNIER comme délégué titulaire et Marie CACERES comme déléguée suppléante au sein la C.I.A.P.H.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Préambule aux points 11-12-13 :

Depuis le 1^{er} janvier 2020, RLV exerce les compétences eau potable, assainissement et eaux pluviales urbaines. Les points qui suivent sont la conséquence de ce transfert pouvant être ainsi résumée :

11 :

Il s'agit du fonctionnement « courant » et des principes généraux, hors « opération de travaux d'investissement », relatif à la gestion des réseaux d'eaux et d'assainissement. Dans l'attente d'arbitrages communautaires à intervenir fin 2021/début 2022 pour une effectivité au 1^{er} janvier 2023, RLV confie de façon « transitoire » la gestion du fonctionnement courant aux communes qui étaient en régie avant le transfert. Les communes refacturent ensuite à RLV cette « prestation de service ». Pour Châtel-Guyon, les montants avoisinent 200 000 euros intégrant le personnel affecté et les frais de fonctionnement.

12-13

Il s'agit des opérations d'investissements engagées ou en cours depuis le 1^{er} janvier 2020.

- Concernant l'eau et l'assainissement, RLV prend en charge la totalité des dépenses d'investissements
- Concernant les eaux pluviales urbaines, RLV prend en charge la totalité des dépenses puis refacture 50 % aux communes (point inscrit à l'ordre du jour du 7 juin 2021 pour Cœur de ville 1)
- Concernant les modalités de suivi des chantiers, RLV et les communes s'accordent au cas par cas pour désigner le maître d'ouvrage principal, c'est-à-dire l'entité qui va piloter administrativement et techniquement le chantier. Par principe, si les travaux portent uniquement sur les réseaux humides, RLV pilote ; si les travaux portent également sur des aménagements de surfaces conséquents (ex : Baraduc), c'est la commune qui pilote l'opération (point 13). Il est par ailleurs convenu que les opérations qui étaient déjà lancées au 1^{er} janvier 2020 soient finalisées et donc suivies par les communes qui refacturent ensuite le temps passé à RLV (point 12)

11. RIOM LIMAGNE ET VOLCANS : CONVENTION TRANSITOIRE DE GESTION EAU ET ASSAINISSEMENT

Depuis 1er janvier 2020, RLV exerce à titre obligatoire les compétences eau potable et assainissement au sens des dispositions de l'article L.2224-7 du CGCT, ainsi que gestion d'eaux pluviales urbaines au sens des dispositions de l'article L. 2226-1 du même code, sur l'intégralité du périmètre communautaire.

Plusieurs modes de gestion existaient sur le territoire : régie pour tout ou partie des missions soit en direct soit via des marchés de prestations de service, délégation de service public pour tout ou partie, délégataires différents...

Pour permettre une harmonisation des modes de gestion sur le territoire communautaire, RLV a engagé un travail de fond important pour permettre des arbitrages effectifs à compter de 2023 : dans l'attente, des conventions spécifiques sont passées avec les communes membres pour que les compétences eau et assainissement soient assurées dans les meilleures conditions.

Concernant Châtel-Guyon, qui étaient en régie avant le transfert, une 1^{ère} convention a été signée pour l'année 2020 sur la base du tableau synthétique suivant :

Engagements	Ville	RLV
GENERAUX	EXPLOITATION COURANTE DES RESEAUX : - SURVEILLANCE, MAINTENANCE ET ENTRETIEN	INVESTISSEMENTS SUR LES RESEAUX : - POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS, REGLEMENTS DE SERVICES...
MOYENS HUMAINS	MISE A DISPOSITION DE 3.98 ETP : - 2,73 ETP DE MISSIONS TECHNIQUES - 0,70 ETP DE MISSIONS ADMINISTRATIVES - 0,55 ETP DE MISSIONS D'ENCADREMENT	ÉQUIPE DE DIRECTION DU SERVICE COMMUNAUTAIRE, STRATEGIE PLURI-ANNUELLE...
PRISE EN CHARGE	- FACTURATION DE 200 000 EUROS A RLV AJUSTE AU REEL CHAQUE ANNEE - FACTURATION DE LA PARTIE SUIVI SPECIFIQUE CŒUR DE VILLE 1	REGLEMENT DE 200 000 EUROS A LA VILLE + CŒUR DE VILLE 1
BIENS	MISE A DISPO DE TOUS LES BIENS ET SUIVI	OBLIGATION DU PROPRIETAIRE
CONTRATS, MARCHES	ENGAGEMENT ET SUIVI DU VOLET EXPLOITATION ET INVESTISSEMENTS ENGAGES	NOUVEAUX INVESTISSEMENTS
DEPENSES / RECETTES	ENGAGEMENT PAR LA VILLE HORS INVESTISSEMENT NOUVEAUX	PAYE PAR RLV

Il convient désormais de conventionner pour la période dite « transitoire » à savoir 2021-2022, dans l'attente de la réalisation des études et des arbitrages communautaires.

⇒ Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la convention transitoire de gestion relative à l'eau, l'assainissement et les eaux pluviales urbaines, jointe en annexe de la présente note de synthèse, établie sur les mêmes accords que ceux passés pour 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. RIOM LIMAGNE ET VOLCANS : CONVENTION DE GESTION POUR LES TRAVAUX REALISES CHEMIN DES GITES ET SUR LA SECTORISATION DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Comme indiqué en préambule, les opérations engagées au 1^{er} janvier 2020 sont suivies par la commune puis le temps passé par les services est refacturé à RLV.

Les opérations :

- Chemin des Gîtes
- Sectorisation des réseaux d'eau potable

Doivent donc faire l'objet d'un conventionnement pour permettre la refacturation du pilotage de ces chantiers. La valorisation du temps passé par nos services est en cours, elle sera comprise entre 2 000 et 2 500 euros.

⇒ Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une convention relative à ces 2 opérations et la refacturation, au réel, des moyens mis en œuvre par la ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. RIOM LIMAGNE ET VOLCANS : CONVENTION SUR L'OPERATION DE « REQUALIFICATION DE L'AVENUE BARADUC » CŒUR DE VILLE 2

Suite à la réalisation de la 1ère phase de travaux sur le Cœur de Ville, l'opération portant sur la requalification de l'avenue Baraduc sera lancée à l'automne. Il convient donc de conventionner avec RLV pour :

- Désigner un maître d'ouvrage principal chargé de piloter les travaux
- Déterminer les périmètres d'interventions respectifs
- Définir les modalités financières de prise en charge des travaux

Dans une logique de cohérence et de continuité avec la 1ère phase qui a porté sur l'avenue du Général de Gaulle et la place Brosson, il sera proposé au Conseil d'approuver que cette 2ème phase portant sur Baraduc soit également pilotée par la Ville de Châtel-Guyon comme maître d'ouvrage principal et coordonnateur du groupement de commande. RLV assurera le suivi du volet eau, assainissement et eaux pluviales, mais la ville restera à l'initiative du lancement des marchés, des réunions de coordination, du suivi global du chantier.

Concernant les modalités financières, chaque entité prendra directement en charge les postes de dépenses lui incombant, et ce en organisant les appels d'offres permettant de répartir les marchés ou lots attribués par entité. RLV sera donc attributaire, signataire et mandataire des marchés relatifs à l'eau, l'assainissement et aux eaux pluviales urbaines (les eaux pluviales urbaines seront ensuite refacturées à 50% à la ville comme le prévoit la convention cadre citée ci-avant).

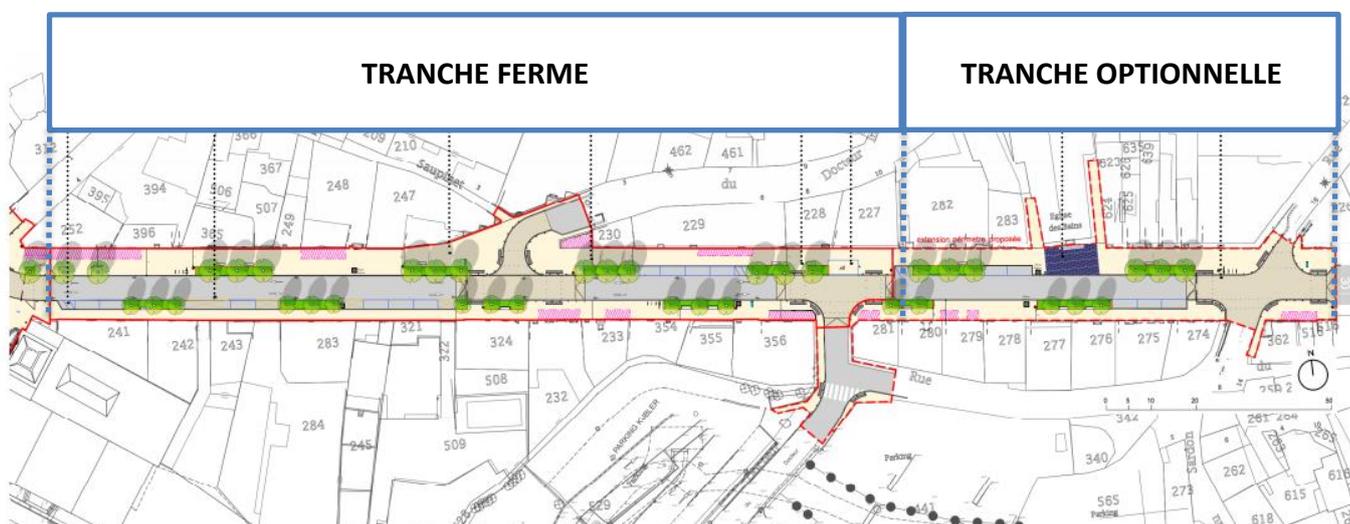
La ville sera donc attributaire, signataire et mandataire des lots relatifs aux aménagements de surfaces et aux réseaux secs.

Les frais de maîtrise d'œuvre seront répartis au prorata des montants de travaux affectés à chacun des parties.

Pour rappel, l'opération est à ce jour estimée à 1 500 000 HT et porte sur le périmètre débutant au bas de la place Brosson jusqu'au droit de la rue du docteur Gübler. Une option pourrait être demandée pour poursuivre les travaux jusqu'à la rue du Sardon, en fonction des résultats de l'appel d'offre.

⇒ **Il est proposé au Conseil Municipal** d'approuver le principe de ce conventionnement et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif a ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



14. RIOM LIMAGNE ET VOLCANS : CONVENTION « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

3 communes du territoire de RLV ont répondu à l'appel à candidature initié par l'État, à savoir :

- Châtel-Guyon
- Volvic
- Mozac

La candidature de Châtel-Guyon a été déposée sur la base de :

- sa stratégie de développement orientée autour d'un thermalisme moderne et innovant : nouveaux thermes, positionnement comme station thermale de pleine santé, valorisation du patrimoine architectural, culturel et naturel.
- la nécessité de revitaliser son centre-bourg ancien touché par une dévitalisation globale : commerces fermés, logements vétustes et/ou vacants, anciens hôtels à restructurer, réseaux et espaces publics à reprendre.

Le label « Petites Villes de Demain » ouvre l'accès à des financements variés, allant du financement d'études, de postes de chargés de projet à l'accès facilité aux dispositifs classiques de subventions d'investissement (DETR, DSIL...)

Ce dispositif est articulé autour d'un engagement tripartite, intégrant :

- L'État comme financeurs et pilote du dispositif général
- RLV comme entité coordonnatrice sur le territoire, avec le pilotage local du dispositif et direct au titre de ses compétences Habitats et Commerces notamment.
- Châtel-Guyon pour la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie décrite ci-avant.

Le label « Petites Villes de Demain » propose le financement par l'Etat d'un poste de « Manager de Centre-Ville », financé à hauteur de 20 000 euros par an sur 2 ans maximum. Compte tenu des travaux projetés sur Baraduc, de la nécessité d'accompagner les commerçants sur cette période, il paraît intéressant de recruter une personne qui serait chargée notamment de faire le lien entre les travaux, les commerces, la commune et ce pour optimiser une phase de chantier qui sera nécessairement contraignante.

⇒ Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la signature de la convention cadre « Petites Villes de Demain »
- D'approuver le lancement d'un recrutement de « manager de centre-ville » chargé de nous accompagner, de l'été 2021 à l'été 2022, sur la requalification du principal axe commerçant à savoir Baraduc sur cette période

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. ACQUISITION DES LOTS N°1 ET N°16 DU PRINTANIA – AVENUE DE BELGIQUE*Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON*

Par délibération du 26 juillet 2018, le Conseil Municipal avait approuvé l'acquisition de la quasi-totalité de l'ensemble immobilier appelé « Le Printania ». Deux lots restaient à acquérir pour être propriétaire de la totalité du bien.

Il s'agit des lots 1 pour 39/1 000 et 16 pour 1/1 000, représentant 46m².

Un accord a été trouvé au prix de 30 000 euros.



⇒ Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition de ces 2 lots au prix de 30 000 euros.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. RACHAT D'UNE CONCESSION AU CIMETIERE DE SAINT-HIPPOLYTE SUITE A RENONCEMENT*Rapporteur : M. Dominique RAVEL*

Par courrier en date du 27 février 2021, le propriétaire de la concession n°2, allée des D du cimetière n°3 de Saint Hippolyte, a fait part de sa volonté de renoncer à ses droits sur la concession acquise en 2019.

A ce titre, il demande un remboursement partiel de la somme de 500€ versée lors de l'acquisition pour 30 ans.

⇒ Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce remboursement partiel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

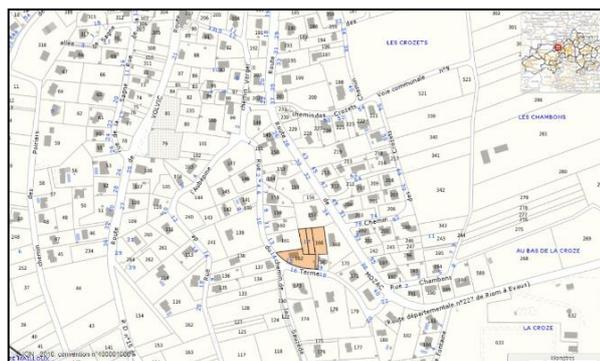
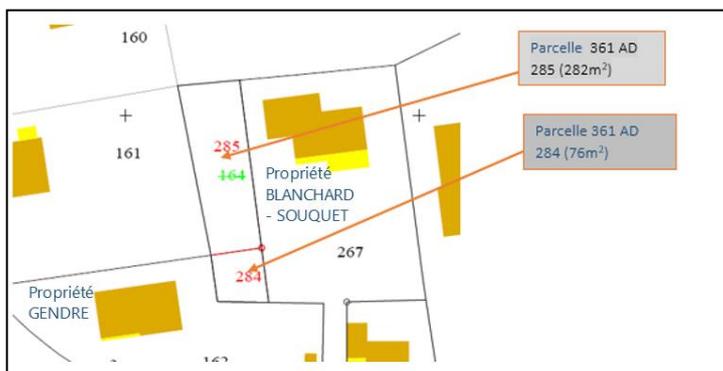
17. CESSIONS DE DEUX PARCELLES COMMUNALES AU PROFIT DE RIVERAINS RUE DU TERME

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Après divers échanges, des accords ont été trouvés en vue de la cession de deux parcelles communales au prix habituellement pratiqués à savoir 30 euros du m² pour ce type de terrain dans ce secteur.

Les parcelles concernées sont :

- La parcelle AD 285, de 282 m² au prix 8 400 €, au profit de Monsieur BLANCHARD et Mme SOUQUET
- La parcelle AD 284, de 76 m², au prix de 2 200 €, au profit de Monsieur et Madame GENDRE



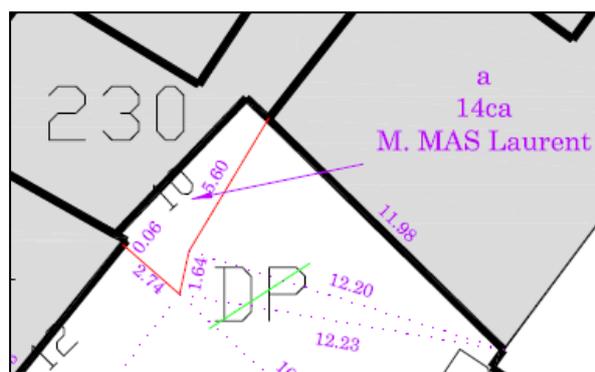
⇒ Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces deux cessions selon les conditions décrites ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. CESSION D'UNE PARTIE DE DOMAINE PUBLIC SITUÉ RUE DU ROC AU PROFIT DE M. MAS

M. Laurent MAS a sollicité la commune pour acheter une partie de domaine public communal se situant au droit de sa maison. Cette demande apparaît comme légitime au vu de la configuration des lieux.

Un accord a été trouvé à 700 €, pour 17m², soit 30 €/m², incluant les frais de bornage à la charge de l'acquéreur (200 €). Maître FOURNEL ENJOLRAS sera désignée pour formaliser cette cession.



⇒ Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette cession selon les conditions décrites ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. ACQUISITION FONCIERE RELATIVE AU PROJET DE COULEE VERTE – PARCELLE ZE 59 – CHEMIN DU VEIX

Après échanges avec les propriétaires, la commune a obtenu leur accord pour l'achat de la parcelle ZE 59 située Chemin du VEIX, d'une superficie de 650 m², au prix de 1€/m² soit 650 €.

Cette parcelle permet d'avoir une maîtrise foncière complète pour réaliser le projet de coulée verte phase 1.

Maître FOURNEL ENJOLRAS sera désignée pour formaliser cette cession.



⇒ Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette cession selon les conditions décrites ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Maire clôt la séance à 22h00

Compte-rendu établi à Châtel-Guyon,
Le vendredi 7 mai 2021

Frédéric BONNICHON, Maire de Châtel-Guyon

A circular official stamp of the Municipality of Châtel-Guyon, Puy-de-Dôme. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CHATEL-GUYON' and 'Puy-de-Dôme'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.